

# CHARTRE POUR LA BIODIVERSITÉ & L'ADAPTATION AUX RISQUES CLIMATIQUES



Cette Charte s'applique à l'ensemble de nos projets



## Engagement n°1

### Préserver et développer la biodiversité sur nos projets

**Accompagnement d'un écologue tout au long du projet** : diagnostic initial, échanges opérationnels sur le PC, recommandation phase DCE, relecture CCTP, sensibilisation équipe chantier.

**100% des projets paysagers mettront en œuvre des actions significatives pour préserver et développer la biodiversité**

- ✓ Sur 100% de nos projets : **identification des corridors écologiques** en phase développement sur la faisabilité et en phase montage sur le plan masse
- ✓ Réalisation d'un maximum de **zones refuges**, réservoirs de biodiversité, accueillant des micro-habitats naturels pour la faune (haies, tas de bois, tas de pierres)
- ✓ Préservation d'un maximum d'arbres. Pour les arbres non conservés : valorisation sur site et plantation a minima d'un nombre équivalent
- ✓ **100% des clôtures végétalisées** (haies d'essences et de strates diversifiées) et **adaptées au passage de la petite faune** (hors impossibilité réglementaire)
- ✓ **En zone urbaine dense, végétalisation de 100% des toitures terrasses**, avec des milieux diversifiés (terre, graviers, sable, tas de bois, tas de pierres, etc.)



## Engagement n°2

### Lutter contre les risques naturels à travers des solutions fondées sur la nature (vagues de chaleur et risque inondation)

- ✓ Sur 100% de nos projets en zone urbaine dense\*, réalisation d'un **îlot de fraîcheur** accessible aux résidents (hors impossibilité technique)
- ✓ Prioriser la **gestion naturelle des eaux pluviales** (noues, jardins de pluie, bassins, toitures terrasses végétalisées...)
- ✓ **Augmenter la perméabilité de nos parkings extérieurs de 30%, soit passer à au moins 80% de parkings perméables**
- ✓ Privilégiez les cheminements principaux et PMR en revêtements perméables et systématiser les cheminements secondaires en revêtements perméables



## Engagement n°3

### Lutter contre l'artificialisation des sols

- ✓ Suivi de l'indicateur **Coefficient de Biotope Surfacique (CBS), pour maximiser les surfaces favorables à la biodiversité** :
  - ✓ Le calculer sur 100% des projets, et le suivre tout au long de l'opération, de la faisabilité, jusqu'au DCE
  - ✓ Objectif de l'améliorer par rapport au CBS du terrain existant (via densité, toiture terrasse végétalisée, parkings extérieurs et cheminements perméables...)